



VIN DU PAYS DE HERVE

Vin du pays de Herve
Société Coopérative Entreprise Sociale agréée
(SCES agréée)
BCE 0680 954 153
ayant son siège social à Herve, Sur le Try, 11

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 juin 2023

Monsieur Frédéric Brulhez préside, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Schoonbroodt, directeur, et comme scrutateurs Michel Collin et Jean-Michel Ludovicy.

Les convocations ont été envoyées par e-mail aux coopérateurs en date du 29 et 30 mai 2023. La convocation prévoyait l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport d'activité et des comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022
- Proposition d'approbation des comptes annuels clôturés au 31/12/2022, y compris l'affectation du résultat
- Proposition d'octroi de la décharge des administrateurs
- Transformation de parts ordinaires en parts garantis
- Démission et nomination d'administrateurs

Sur le site internet, nous avons créé une page spéciale pour avoir accès aux documents de l'AG :

<http://www.vindupaysdeherve.be/ag-2023>

Il est constaté qu'il y a 225 parts présentes ou représentées. Mais les statuts nous imposent de limiter le droit de vote à 5%. En plafonnant les coopérateurs à 11 voix, nous diminuons le nombre de parts présentes ou représentées à 164 parts.

Il n'y a aucune obligation de quorum de présence pour cette assemblée générale ordinaire.

PY AGO Vin du Pays de Herve 17/06/2023

Le Président accueille les coopérateurs présents et aborde l'ordre du jour.

Présentation du rapport d'activité et des comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022

Le Président et le secrétaire commentent le rapport d'activité et les comptes 2022 qui étaient disponibles sur le site internet.

A lieu ensuite une séance de questions et réponses.

Proposition d'approbation des comptes annuels clôturés au 31/12/2022, y compris l'affectation du résultat

Les comptes annuels 2022 présentent un total de bilan de 983.989 euros. L'affectation proposée est la suivante :

Résultat à affecter		-765.143
Résultat de l'exercice à affecter	-158.793	
Résultat reporté de l'exercice précédent	-606.350	
Affectation du résultat		-765.143
Intervention de coopérateur dans la perte	-589	
Perte à reporter	-764.553	

Le Président invite les coopérateurs à se prononcer sur l'approbation des comptes y compris l'affectation proposée.

Résultats du vote :

OUI	NON	ABSTENTION
164 parts	0 part	0 part

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, les comptes sont approuvés ainsi que l'affectation du résultat.

Proposition d'octroi de la décharge des administrateurs

Le Président invite les coopérateurs à se prononcer sur la décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2022.

Résultats du vote :

OUI	NON	ABSTENTION
164 parts	0 part	0 part

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, la décharge est accordée aux administrateurs.

Transformation de parts ordinaires en parts garantis

Les coopérateurs garantis ont accepté qu'un nouveau coopérateur (Gauthier Piron) les rejoignent.

Démission et nomination d'administrateurs

Anne Chanteux et Didier Jacques ont présenté leurs démissions par mail le 3 octobre 2022. Leur mail resteront annexé au présent procès-verbal.

Fabienne Detry (par mail le 12 février 2023) et Philippe De Prins (par une démission signée en séance) ont également présenté leur démission. Leur démission resteront annexées au présent procès-verbal.

Les coopérateurs en prennent acte.

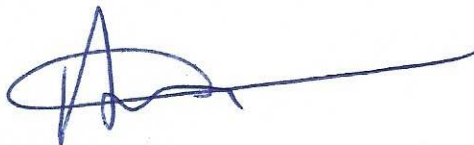
L'assemblée est appelée à voter pour 3 candidats administrateurs. A l'issue de ces votes, sont nommés administrateurs pour 4 ans :

Signatures

Jonathan Malherbe,
NN 77.10.13-235.92,
Domicilié Rue de Hombourg 67/2 à 4850 Plombières



Alain Niessen
NN 55.10.07-135.07
Domicilié Rue des Moissons, 25 à 4430 Ans



Gauthier Piron
NN 90.10.31-247.07,
Domicilié Rue du Calvaire 24 à 4650 Herve.



Les mandats d'administrateurs sont gratuits.

Nous avons soumis les résultats des votes aux 2 scrutateurs chargés du contrôle.

Le Président indique que l'ordre du jour est épuisé.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.



Le PV de cette Assemblée Générale sera signé après vérification par le Président, le secrétaire et les 2 scrutateurs.



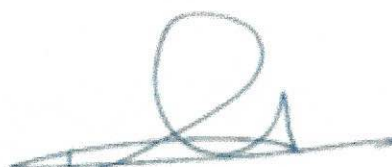
Frédéric Breulhez



Michel Schoonbroodt



Michel Collin



Jean-Michel Ludovicy.